



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 02 avril 2021**

153, Rue Charles Nodier

39570 QUINTIGNY

Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Lory PRIN, Marie-France NICOLAS, Cécile DENISET.

Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Rodolphe CAGNE, Mathieu GELHAYE, Jean-Bertrand BLANCHON.

Absents excusés : Nathalie FORTIN, pouvoir donné à Mr Jean-Paul MARTIN

Absents :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 05 mars 2021.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

DELIBERATION SIDEC :

Le SIDEC propose un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec une procédure adaptée pour la réalisation de prestations dans le cadre des travaux du bâtiment de stockage et des abords de la La délibération permet de fixer le coût de l'assistance du SIDEC (2 700 € HT) et la signature du contrat.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

ORGANISATION DE LA JOURNEE COMMUNALE :

Après discussions, le conseil décide de maintenir la journée communale comme prévu le samedi 24 avril 2021 mais compte tenues des restrictions actuelles, l'organisation est adaptée. Tout sera fait dans le respect des mesures sanitaires. Chaque conseiller sera responsable d'un groupe de 6 personnes maximum, voire moins selon la nature des travaux à effectuer. Un bulletin d'inscription sera envoyé prochainement. Cette journée reste une action bénévole à laquelle chaque habitant souhaite ou non participer et la municipalité est consciente des craintes et des réticences que le contexte sanitaire actuel peut engendrer.

ONF :

Dans la parcelle forestière communale 239 des acacias sont à terre. Cette parcelle est régie par l'ONF qui doit estimer et marquer ces bois pour que la commune puisse organiser leur vente. Ce sera une vente réservée aux habitants, sous pli fermé au mieux disant. L'information sera diffusée prochainement.

Le broyage des lignes et le dégagement manuel de la coupe 31 à Saint Didier est fait. Modernes et baliveaux de la coupe 30 à Saint-Didier sont marqués mais le délai annoncé en ce moment est très important (deux ans) pour l'exploitation en plaquettes des couronnes qui était envisagée. Cela pourra retarder l'abattage les arbres.

L'affouage 2021-2022 se fera sur les coupes 20 et 21 au bois de Saint-Georges.

Des frênes tombés sur le chemin d'accès au château d'eau ont été coupés et dégagés par Frédéric LAMY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE » :

Le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes a été voté.

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

SICTOM : Pour 2022, mise en place de la collecte incitative avec un ramassage de la poubelle grise tous les 15 jours.

Un contrôle a été fait sur la qualité du tri dans les poubelles bleues. Si les communes autour de Lons-le-Saunier font l'objet d'un rapport correct quant au tri, la ville de Lons-le-Saunier est plutôt mauvaise élève.

La déchetterie de Bletterans est une des plus fréquentée. La collecte de pneus est maintenant possible. Des composteurs individuels sont toujours proposés au prix de 15 euros.

DST RELANCE : Un courrier, envoyé par les deux conseillers départementaux de notre canton, a été reçu. Il indique que le droit à cette aide pour entreprendre des travaux est modifié : les dates de début des travaux sont repoussées et le seuil relevé.

FORMATIONS ELUS : L'AMF organise du 5 au 9 juillet, une 3^e Université d'été pour les élus du Jura. Chaque conseiller a reçu un catalogue détaillant les formations proposées. Cette formation peut être prise en charge dans le cadre des 20 heures annuelles auxquelles tout élu à droit dans le cadre du DIF-élus.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'entreprise RAYMOND va élaguer comme chaque année les voies et chemins de la commune. Un mot sera envoyé sur le site de la commune pour indiquer les jours où l'entreprise sera présente, si des habitants souhaitent prendre contact pour faire élaguer leur haie.
- Il est rappelé que le brulage des déchets verts ou autres est strictement interdit. Tout doit être apporté à la déchetterie.

La séance est levée à 22h02

Vu pour être affiché le 7 avril 2021, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 7 avril 2021



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN